

TOUS ACTEURS DE LA RÉUSSITE DU PROGRAMME

DANS LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS PHARE

Une communauté protectrice engagée dans la mise en œuvre du programme pHARe :

- des équipes locales formées au repérage et à la prise en charge des situations ;
- des ambassadeurs collégiens acteurs de la prévention et lanceurs d'alertes ;
- des personnels, des parents et des partenaires des écoles sensibilisés.

AU RECTORAT

Un comité de pilotage du programme présidé par le recteur avec au moins 2 superviseurs académiques en charge de l'organisation de la formation des équipes ressources des écoles et des établissements et des ambassadeurs lycéens.

AU NATIONAL

- Le comité de suivi du dispositif pHARe avec la conception de toutes les mallettes et l'animation du réseau des superviseurs et des 335 référents harcèlement, sous la conduite de la mission en charge de la prévention des violences en milieu scolaire ;
- le comité d'experts national de lutte contre le harcèlement, représentants du monde associatif, des institutions, des universitaires et des acteurs éducatifs ;
- 2 lignes de soutien aux victimes de harcèlement, le 30 20, et de cyberharcèlement, le 30 18.

LES CONTRIBUTEURS À L'ÉLABORATION DES MALLETTES DU PROGRAMME PHARE

Nicole Catheline,
pédopsychiatre-spécialiste
harcèlement et phobie
scolaire
Sylvie Condette, maître de
conférences en sciences de
l'éducation de l'université
de Lille

Jean-Pierre Bellon
et Marie Quartier
de l'association Résis
Nora Fraisse
de l'association Marion
la main tendue
Axelle Dessaint et Leslie
Sibonie d'Internet sans
crainte et Tralalère
Catherine Jacquet
des Petits Citoyens
Corinne Nonin
de l'Aroéven

Delphine Abécassis
de la MAE
Richard Galin,
chef de projet à la DNE
Bertrand Gardette
de l'association Aphee
Anne Yeznikian, chargée
de mission partenariats
et prévention des violences
auprès du Dasen
du Pas-de-Calais
Christine Roux, référente
harcèlement académie
d'Aix-Marseille

NON AU HARCÈLEMENT

www.nonauharcèlement.education.gouv.fr

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

MON ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE



Dès septembre 2021
pHARe généralisé
à tout le territoire

10
élèves-ambassadeurs
par établissement



QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME PHARE ?

Un plan de prévention du harcèlement
à destination des écoles et des établissements
fondé autour de 8 piliers :

1. **Mesurer** le climat scolaire.
2. **Éduquer** pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. **Former** une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. **Intervenir** efficacement sur les situations de harcèlement.
5. **Associer** les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. **Mobiliser** les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. **Suivre l'impact** de ces actions.
8. **Mettre à disposition** une plateforme dédiée aux ressources.

2 NIVEAUX DE LABELLISATION PHARE

1

pHARe1

LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS SIGNERONT UNE CHARTE DANS LAQUELLE ILS :

- s'engageront **pour 2 ans** à mettre en place le programme ;
- constitueront une **équipe ressource** de 5 personnels (en circonscription pour les écoles) en charge de l'application du protocole qui suivra la formation proposée par l'académie ;
- formaliseront un **protocole de traitement**, présenté en CECSE et au CVC, puis voté en conseil d'école ou en conseil d'administration et explicité aux familles, aux élèves et aux personnels ;
- formeront une **équipe d'élèves-ambassadeurs** collégiens (minimum 10 élèves) ;
- mettront en place un **atelier de sensibilisation** pour les familles et les parents ;
- participeront aux **temps forts** du programme ;
- organiseront **10 heures d'apprentissages annuelles** pour les élèves du CP à la 3^e.



2

pHARe2

EN COMPLÉMENT DE PHARE 1, LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS :

- s'inscriront dans un **processus continu** de mise en place du programme ;
- mesureront le **climat scolaire**.

ÉDUCUER À LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT GRÂCE À :

- un programme **gratuit** et à destination directe des écoles et des collèges ;
- un programme étendu aux **lycées** avec des modalités adaptées ;
- un programme 100 % digital, livré clé en main à travers une **plateforme numérique**, comportant les contenus pédagogiques et de formation, les ressources de présentation et les agendas dédiés, et mise à la disposition des superviseurs académiques, des pilotes et des personnels impliqués dans sa mise en œuvre au sein des structures ;
- un programme conçu **au plus près des territoires** grâce à une expérimentation de 2 années dans 6 académies ;
- un programme construit avec le concours du **comité d'experts national**.

LES TEMPS FORTS DU PROGRAMME

SEPTEMBRE

- Lancement de l'appel à candidature pour devenir ambassadeurs
- Constitution de l'équipe ressource

OCTOBRE

- Inscription au concours NAH

NOVEMBRE

- Journée NAH
- Début des formations des personnels et des ambassadeurs collégiens

DÉCEMBRE

- Formalisation du protocole

FÉVRIER

- *Safer Internet Day*
- Envoi des productions du concours NAH (phase académique)

MAI

- Concours NAH (phase nationale)